

Compte rendu Conseil Municipal du 31 mai 2023

Présents : JM DELBOS , C, LEBRETON, A, BELHOMME, X, DAYRAL,
Y, GOUTAL, L. BESSE, D. DEGOUL-SAZOS, PH . MAIMPOINTE,
L, LIEUTAUD,

ABSENTS EXCUSES : S. LAC, C. LESCURE,

INVITES : M. VIOLLE (technicien ONF)

*Approbation des PV des Conseils du 08/03/23 et 05/04/23 à l'unanimité.

*Monsieur Le MAIRE présente Monsieur VIOLLE , technicien ONF et lui donne la parole.

MR VIOLLE présente au CM le futur plan de gestion de la forêt sectionnaire Contre-Lassudrie ; ce plan de gestion se fera en partenariat avec la commune de Brageac .

Il prévoit l'exploitation de certaines zones forestières.

Des aménagements seront réalisés seulement s'il y a vente de bois, ce qui permettra de ne pas engendrer de coûts élevés pour les communes.

Après audition de Mr VIOLLE , le CM ,à l'unanimité, se prononce pour l'aménagement de la forêt sectionale Contre-Lassudrie.

*Décision modificative N 1 :

Mr le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de procéder à une inscription de crédit en investissement . Les modifications sont proposées comme suit :
intitulés :

- 165R = dépôts et caution – Augmentation de crédit = 1000 euros
- 165 D = dépôts et caution - Augmentation de crédit = 1000 euros

La décision modificative est votée à l'unanimité.

*Point sur les investissements 2023

Projet « mise en sécurité des bâtiments communaux » .

Mr le Maire rappelle que ce dossier rassemble la réfection du toit du presbytère , du toit de la sacristie , et la mise en conformité mécanique et électrique des cloches de l'église.

Mr le Maire redonne le coût de cette opération qui est de 67 404 euros hors taxe mais nous avons obtenu deux subventions

DETR (État) 16851 euros soit 25%

Bonus Ruralité (Région) 10 000 euros

Le CM décide à l'unanimité d'engager les travaux et charge Mr le Maire de contacter les artisans choisis.

Projet « voirie Bar de Molat »

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit de reprendre la voirie de la grange RAFFY jusqu'au bout de l'impasse, avec pose de caniveaux pour canaliser les eaux pluviales .

Il présente deux devis très proches sur le prix (environ 26 000 euros HT) mais avec des différences sur la conception.

Après discussion, le CM charge Mr le Maire de revoir les entreprises pour expliquer les différences de conception.

* Évolution des loyers :

Mr le Maire rappelle que sur l'année 2022, le CM avait décidé de ne pas augmenter les loyers sur les appartements communaux.

Après discussion, le CM à l'unanimité décide d'augmenter les loyers à partir du 1er juillet 2023 en appliquant l'indice INSEE du moment, soit environ +3,5 %.

*Délibération pour renouveler un prêt court terme

Mr le Maire rappelle qu'en 2022, la municipalité avait contracté un prêt court terme (1 an) pour permettre de payer une partie des travaux de la maison des services, en attendant de percevoir les subventions obtenues.

Ces subventions ne pouvant être débloquées qu'à la fin des travaux, il est nécessaire de renouveler cette ligne de crédit de 160 000 euros pour une année supplémentaire. Le CM accepte à 8 voix pour et 1 abstention.

*Questions diverses :

Mr le Maire fait le point sur la maison des services. Il indique que les travaux vont se terminer, qu'il n'y a pas eu de mauvaises surprise ; le déménagement de l'Agence Postale est prévu en juillet et de la mairie en septembre .

Une inauguration « officielle » aura lieu dans l'automne.

Le CM souhaite que la population puisse visiter les nouveaux locaux dans l'été lors d'une journée à définir.

* Point électricité : Mr GOUTAL souhaite avoir plus de précision sur les différentes consommations électriques de la commune (éclairage public, bâtiments communaux), il est décidé de créer une commission dédiée qui pourra étudier les factures d'électricité.

* Mr le Maire informe le CM qu'il a reçu une lettre d'anciens joueurs de l'USC qui aimeraient voir apparaître le nom de Mr Gustave CHANCEL, ancien maire , sur une plaque apposée au vestiaire ; afin de lui rendre hommage.

Mr le Maire indique au CM qu'après avoir effectué des recherches dans les anciennes délibérations ; il s'avère que deux maires ont œuvré à la création du complexe sportif de l'Algère.

Mr DANGUILHEM, Maire jusqu'en 1977 , a créé le stade de la Croix du Buis.
Mr CHANCEL, Maire jusqu'en 1989 a créé le vestiaire.

Mr le Maire indique donc, que s'il doit y avoir une reconnaissance, il faut que ça soit pour les deux .

- Limitation de vitesse :

Suite à une nouvelle demande de déplacer la limitation de vitesse à 50 KM/ H
Jusqu'à la première maison après « LA GRILLE » ; une discussion s'engage au sein du CM mais aucun consensus n'est trouvé .

La séance est levée à 21H30.